



Infos Geyssans

Lettre d'information municipale

Juin 2014

Edito du Maire



La période estivale approche, les vacances scolaires également. Contrairement aux autres étés, l'école sera le théâtre d'importantes « activités ». Les travaux de réhabilitation et de restructuration de ce bâtiment communal vont débuter début juillet.

Les marteaux piqueurs, camions et grue animeront le village dans quelques jours. Ce programme se terminera en fin d'année 2015.

Nous souhaitons pérenniser notre école communale en lançant un programme ambitieux de rénovation et d'extension de celle-ci pour résoudre les nombreux dysfonctionnements liés à la vétusté, à l'augmentation des effectifs et à l'évolution des réglementations. Le descriptif du projet vous est présenté ci-dessous. Je vous souhaite à tous un bon été ensoleillé et d'excellentes vacances.

Claude BOURNE

Sommaire

Edito du Maire
Conseil Municipal
Rénovation Ecole
Gestion déchets
Divagation chiens
Stop Ambroisie
Agenda



Rénovation de l'Ecole

REMISE EN ÉTAT DU BÂTIMENT

La priorité de cette remise en état est la rénovation de la toiture. Cette opération est urgente car les fuites de celle-ci provoquent une dégradation rapide des murs avec des risques avérés surtout sur le côté nord. Les zingueries sont à remplacer et les façades à traiter lors de cette opération.

MISE AUX NORMES

⇒ **Accessibilité**

Actuellement l'école de Geyssans ne peut pas accueillir de Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Ce projet prévoit donc la mise aux normes avec la création :

- D'une place de stationnement avec traçage et balisage ;
- D'un parvis et d'une rampe d'accès desservant l'entrée principale et l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée ;
- De toilettes pour PMR garçons et filles.

⇒ **Sécurité**

Mise aux normes de cet Etablissement Recevant du Public (ventilation, éclairage de sécurité, alarme incendie,...)

Suite ... ➔

MISE AUX NORMES

⇒ Thermique

Bien que non soumise à la norme RT 2012, cette opération de rénovation avec extension de l'ordre de 50 m² respectera les objectifs de bâtiment basse consommation de la RT 2012.

L'isolation des murs sera faite par l'intérieur. Toutes les huisseries seront remplacées avec des brises soleil sur la façade sud.

Les planchers bois existants seront remplacés par des planchers bétonnés chauffants basses températures.

Le réseau de chaleur communale à base d'énergie renouvelable, chaufferie plaquettes bois, permettra d'alimenter cette structure.

⇒ Prescriptions Education Nationale

Cette opération permettra d'atteindre, ou de se rapprocher au plus près, des recommandations de l'Inspection de l'Education Nationale, car l'école est en déficit sur de nombreux points (sanitaires, accueil, salle de repos, salle de motricité, équipements électriques et informatiques,)

AGRANDISSEMENT

Création d'une salle supplémentaire "salle de motricité" pouvant accueillir la garderie et les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

En cas de besoin (effectif en forte hausse) ce projet ne bloque pas une extension future.

LES TRAVAUX

L'agrandissement se fera sans emprise supplémentaire de foncier. L'ancien logement des enseignants à l'étage, insalubre et inoccupé depuis de nombreuses années sera réaménagé en salle de classe. L'aspect architectural du bâtiment sera conservé. Les travaux n'entraîneront pas de déséquilibre de sa symétrie initiale et de sa cohérence générale.

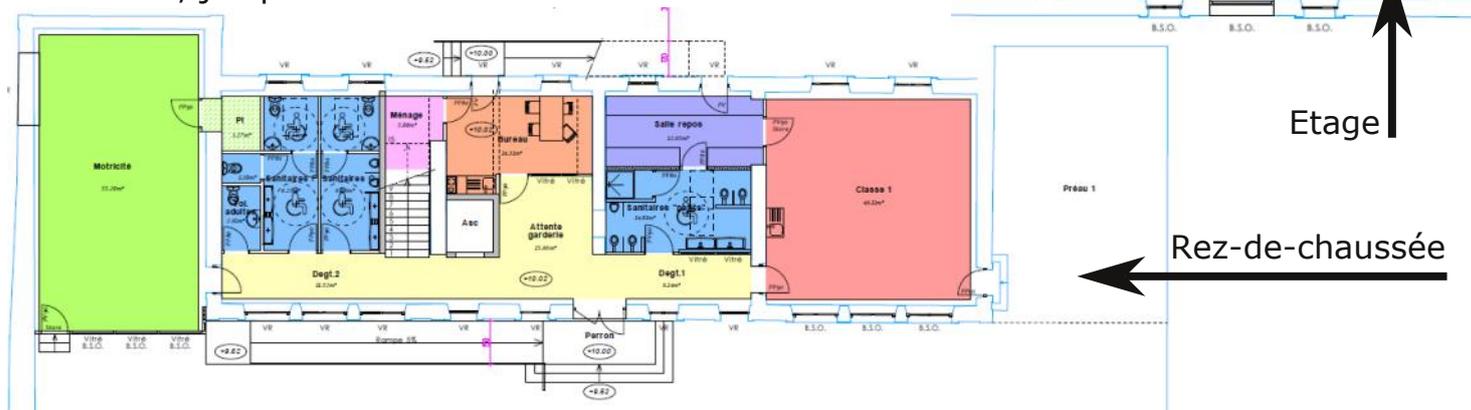
La première phase (juillet et août 2014) consistera en la remise en état de la toiture et à l'exécution des gros travaux de génie civil (démolition des murs intérieurs, démolition des planchers bois et remplacement par dalle bétonnée, ouverture en façades, création de la rampe d'accès, cage d'ascenseur,.....)

L'automne 2014 sera consacré à l'aménagement de la partie centrale du bâtiment rez-de-chaussée et étage. Au printemps 2015, la classe de cycle 2 sera transférée à l'étage pour permettre le réaménagement de son ancien emplacement.

La classe de cycle 1 ainsi que la façade du bâtiment seront complètement rénovées au cours des vacances d'été 2015, jusqu'en décembre 2015.

Aucune inquiétude !

L'Ecole fonctionnera normalement pendant les 2 années scolaires qui viennent.



Conseil municipal

Mardi 3 juin, le conseil municipal s'est réuni

Le projet de restructuration de l'Ecole a fait l'objet d'une information sur les entreprises retenues et sur le financement des travaux.

Suite au conseil d'Ecole, une demande de dérogation a été soumise au rectorat pour regrouper les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 (cf. décret Hamon du 8 mai 2014).

Les principaux autres points abordés ont été:

- l'acquisition de terrains route de la Savasse pour régularisation suite aux travaux qui ont permis de sécuriser cet axe de circulation.
- information et visite de sites du syndicat des eaux de l'Herbasse.
- contact avec l'I.T.E.P.
- information sur la participation de la commune aux différents syndicats intercommunaux et communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Prochain conseils

Vendredi 20 juin

Mardi 1er juillet

Gestion des déchets

L'accès aux déchetteries est **gratuit pour tous les particuliers** du territoire (se munir d'un justificatif de domicile).

Déchetterie de **Mours St Eusèbe**

Z.A. rue de Vercors,
26100 Mours-St-Eusèbe
Tel : 04 75 72 99 28

Déchetterie de **Romans sur Isère**

Avenue de la Déportation,
26100 Romans/Isère
Tel : 04 75 05 93 74

Rappel: l'incinération des déchets verts (ou autres) est INTERDITE !

(sauf incinérations de végétaux réalisées par les agriculteurs et forestiers lors de leurs activités professionnelles). **Merci de préserver la qualité de l'air.**

Arrêtés préfectoraux: n° 2013-114-0007 du 24 avril 2013, et n°2013057-0026 du 26 février 2013, et n°2013057-0026 .



Plus d'information sur <http://geyssans.fr/> rubrique "Vie pratique"

Divagation des chiens

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est **plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix** de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant **cent mètres**. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Nous vous rappelons que les propriétaires des chiens en liberté doivent prendre conscience du risque qu'ils font courir à tous (accidents, quête de gibier.....)



Après un avertissement par courrier, des mesures de capture seront mises en place et **tout animal capturé sera conduit à la fourrière**. Son propriétaire devra acquitter une amende pour non-respect de la loi, ainsi que les frais engagés par la capture.

Ambroisie, non merci

On sait aujourd'hui que 10 à 12% de la population souffrent d'allergies à l'ambroisie (en général de mi-août jusqu'en octobre). Rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire et eczéma, autant de symptômes qui handicapent de nombreux enfants et adultes.

Il est donc **impératif d'arracher un maximum de plans d'ambroisie avant la fin du mois de Juillet**, date à laquelle débute la pollinisation.

Chacun d'entre nous peut faire ce petit geste citoyen très important.

Un "réfèrent ambroisie" existe dans la commune, et il peut conseiller pour la mise en oeuvre des moyens d'actions (fauchage, broyage, ...) (voir arrêté préfectoral n° 01-1903 de mai 2001)



Feuilles plutôt fines, fortement découpées, vertes sur les 2 faces.



*Début de floraison:
La taille peut dépasser 50cm.
Période optimale pour arrachage (avec gants)*



*Fin de floraison:
5 cm à 150 cm de hauteur.
Jusqu'à 3000 graines.*

Plus d'information sur <http://www.ambroisie.info/>, <http://www.stopambroisie.com/>
Et <http://air-rhonealpes.fr/> qui devrait proposer prochainement une application mobile "Signalement Ambroisie" qui permettra de signaler les emplacements d'ambroisie.

Note: la Communauté d'agglomération propose des aides pour les agriculteurs dans les zones d'alimentation des captages, afin de détruire l'ambroisie sans pesticides (renseignements au 04 75 70 87 50).

Agenda

Jeudi 19 juin : Association Culturelle et Sportive "LES JONGLEURS"
Assemblée Générale "Ordinaire" à 20h00 à la salle polyvalente

Jeudi 19 juin : Association des parents d'élèves "Les Ecureuils"
Réunion d'information sur le mercredi après-midi

Vendredi 20 juin : Fête de l'école

Dimanche 20 Juillet : Le maire, son conseil municipal et le comité des fêtes, vous invitent à partager le verre de l'amitié le 20 juillet 2014 à 11h30 sur le parking de la salle polyvalente.

Retrouvez toutes les infos sur le site Internet <http://geyssans.fr/>